

ÉTATS GÉNÉRAUX DES MIGRATIONS

Mardi 27 mars 2018, à Beauvais

Solidarité migrants – FSU Oise – UNSA Education Oise - LDH Beauvais.

• I État des lieux

Qui sont les personnes migrantes sur le Beauvaisis ?

Pays d'origine : Congo RDC – Congo- Angola – Cabinda -Côte d'Ivoire – Guinée – Nigéria – Soudan – Pakistan - Sri-Lanka -Bangladesh- Arménie – Géorgie- Kosovo- Autres pays de l'Est – Albanie - Turquie. D'autres personnes sont présentes sur Beauvais mais viennent peu souvent aux permanences (Syriens-Afghanistan-Erythrée- Ukraine)

Situation familiale : Hommes seuls, familles avec enfants, femmes seules ou avec enfants, couples mixtes, parent étranger d'un enfant français, jeunes isolés, refusés ou/acceptés à l'ASE.

Quels sont les principaux problèmes auxquels elles doivent faire face ?

Problèmes liés à l'asile ; RV en préfecture pour DA, dossier OFPRA, recours CNDA (récit, avocat), réexamen, règlement Dublin

Problèmes liés à la régularisation : prise de RV préfecture, constitution dossier de demande, démarches consulaires (demande de passeport), accompagnement, réclamations. Courriers OFII, déplacements OFFI nouveaux à Lille (titre soins) et Préfecture (Dublinés). Taxes exorbitantes pour obtenir le titre de régularisation

Problèmes liés aux recours contre les OQTF.

Problèmes liés à la santé : démarches administratives AME, CMU (nombreuses pièces demandées, redemandées, complications administratives (preuve des non ressources, photocopies de toutes les pages du passeport, etc.)

Problèmes liés aux recours juridiques ; demande Aide juridictionnelle (TGI), recherche avocats et aides ponctuelles (CNDA, avocat locaux, avocat TA), recours gracieux (Préfecture, Ministère, Juges pour enfants, Procureur, Juge des tutelles) ou contentieux (CAF, TASS). Courriers spécifiques OFPRA, OFII., Défenseur des Droits (départemental et national).

Autres problèmes : Personnes à la rue, aide aux déplacements (notamment sur Amiens : Avocats, TA), accompagnements d'étrangers venant d'Amiens, de l'Aisne de Noyon-Compiègne en préfecture, problèmes d'alimentation, amendes SNCF, amendes transport Bus (non-paiement, demande échéancier),

Problèmes liés à la langue : cours de français assurés 2h/semaine par des bénévoles

Quelle est notre situation au plan local, régional ?

Positionnements des acteurs : Des élus ? De la préfecture ? Collectivités territoriales, opérateurs et acteurs associatifs et collectifs citoyens.

Rencontres rares et sans effet avec des élus (députés ou mairies). Courriers concernant des situations inacceptables régulièrement dénoncés auprès du Préfet. Quelques réponses qui apportent rarement satisfaction.

Plus d'échange avec le Conseil Départemental étant donné sa politique désastreuse au niveau de ses décisions concernant les migrants. Mais des demandes d'aide de personnes des Maisons Départementales de Solidarité

Relations fréquentes avec des **syndicats** notamment enseignants (FSU – UNSA), avec la Ligue de l'enseignement et la Ligue des Droits de l'Homme, avec la M.A.E. et relations occasionnelles (exemple : CGT Collectivités territoriales). Echanges et soutiens **politiques** NPA, PCF, Lutte Ouvrière, plus rarement des courants socialistes. Autres contacts : Cercle de silence, J.R.S., Libre Pensée, et autres associations y compris confessionnelles

Contacts fréquents avec le 115, la Boutique Solidarité Emmaüs, des Educateurs de rue,

Contacts moins fréquents avec des centres d'hébergement CADA, des foyers d'accueil, des intervenants en collèges ou lycées, des assistantes sociales, des infirmières, le SAMU Social, les Restaus du cœur, le Secours populaire, le secours catholique, les "foulées de la rue" Soutien culturel de l'A.S.C.A, de Voisinlieu pour tous, de la compagnie La Cyrène.

Tenue d'une **permanence téléphonique SOLIDARITE MIGRANTS** : 06 43 05 51 55

Y-a-t-il un CAO, CADA, PRAHDA, CAES,... sur notre territoire ?

STRUCTURES D'ACCUEIL DANS L'OISE en mai 2016 s
chéma régional HDF (projet juillet 2017 document La Cimade)

CADA (centre d'accueil DA) : 579 places (**670 places** après création de places Coallia Compiègne 45 et Coallia Creil 46)

HUDA (Hébergement d'urgence DA): **191 places** (**135 places La Cimade ne mentionne pas 26 places à CREIL et 32 places AUDA à Montataire mais elle en note 2 à Liancourt**)

ATSA (accueil temporaire service asile) : **320 places (320 places)**

CAO (centre d'accueil et d'orientation). :- (**140 places**)

CPH et autres : (**30 places à Noyon**)

PRADHA = Dublinés + orientées CAO

5 351 Places nationales à l'automne 2016. **Hauts de France : 312 places.** ADOMA a remporté le marché

TOTAL OISE schéma régional HDF mai 2016 579 CADA+191 HUDA+320 ATSA = 1090 PLACES

TOTAL OISE projet juillet 2017 document La Cimade : 670 CADA+135 HUDA+320 ATSA = 1125 PLACES + 140 CAO + 30 CH = 1 295 places

– **mise à l'abri à l'Hôtel et accueil de jour** : pour DA avant CADA ou HUDA + Dublinés + migrants vulnérables ou à mobilité réduite. Situations repérés par OFII, SIAO, maraudes. 800 personnes hébergées par le 115 dans le département. Sur Beauvais, hébergement dans 2 hôtels en ville uniquement occupés par des migrants (16 familles dans chacun des hôtels) et dans 2 hôtels sur la zone commerciale (mineurs, dublinés, déboutés, personnes malades).

DETAILS DES STRUCTURES D'ACCUEIL au 1/07/2017 :

CADA (centre d'accueil DA) :

ADOMA: Beauvais Verne 85 places ; 90 places à Liancourt

COALLIA : Beauvais-Méru 64

Remarques : COALLIA : Creil **130** + COALLIA Compiègne **117**+ Noyon 74 - FDTA : Creil 110

HUDA (Hébergement d'urgence DA):

COALLIA Beauvais-Méru 27

Remarques : **Creil 26 + Montataire 32 (AUDA)** + Compiègne 30 + Noyon 76 + Liancourt 2

ATSA (accueil temporaire service asile)

ADOMA : Beauvais Anjou 95 Liancourt 145

Remarques : Noyon 80

CAO (centre d'accueil et d'orientation).

ADOMA : Beauvais 20

Remarques : Noyon 30, **COALLIA** : Creil 50

Il y a aussi CPH = centre provisoire d'hébergement, CHUM =centre d'hébergement d'urgence migrants

PRADHA = Dublinés + orientées CAO. Pas dans l'Oise ?

• **II. DÉNONCONS L'INACCEPTABLE :**

1 - la politique d'accueil des étrangers mineurs qui se présentent à l'ASE de l'Oise, leur fin de séjour (sortie et non renouvellement de contrat).

- Actes de naissances non pris en considération, évaluation sommaire qui peut déboucher sur un refus sans aucune remise de document au jeune ou avec un rapport d'évaluation basé sur des critères fort éloignés des notions juridiques liées à la minorité et à l'isolement. Scolarisation difficile à obtenir pour les jeunes.

- La politique du Conseil Départemental qui met à la rue les Jeunes Majeurs le jour de leurs 18 ans. Ils se retrouvent à la rue sans hébergement, sans ressources, perdent parfois leur formation quand elle dépend de leur prise en charge et voient leur demande de titre de séjour compromise (pas de contrat jeune majeur, pas les 615 euros requis). Et cette même politique qui retarde leur scolarisation et demande aux jeunes d'opter pour des filières courtes systématiquement. Exemple: Hamady H. mis à la porte de l'ASE le jour de ses 18 ans, malade, était en formation au JCLT. Il a perdu du jour au lendemain sa formation, son hébergement et toute ressource.

2 - Le traitement des demandes par la justice (Dossiers des mineurs)

Le Procureur ne donne pas suite en bloquant des dossiers. Les juges pour enfants sont souvent peu réactifs sauf si le Défenseur des Droits intervient. Des passeports ne font pas preuve sans avoir été vérifiés car ils auraient été établis à partir de documents non valables

3 - l'application des règlements DUBLIN.

Exemple 1. Alhassane C. Congo RDC, Dubliné Italie->Arrêté de transfert. A retrouvé sa femme -qui a obtenu le statut de réfugiée- et son enfant à Beauvais. Ont eu un deuxième enfant en octobre 2017. Toujours visé en mars 2018 par la procédure Dublin ...

Exemple 2. Guilherme R. Dubliné Portugal. A rejoint sa femme et ses 4 enfants en France. Enfants scolarisés et placés à l'ASE de l'Oise lors d'une hospitalisation longue de sa femme. Ont un cinquième enfant né à Beauvais.

Exemple 3 Ousmane K. Dubliné Allemagne -> assigné à résidence 45 jours le 29/09/2017-> CRA ->Avion MAIS il refuse puis libération d'un juge -> Nouvelle assignation pour 45 jours -> CRA à nouveau. 29/3/2018 soit 6 mois après, la préfecture de l'Oise le renvoie sur celle d'Amiens pour que soit décidé d'accepter ou refuser sa demande en France. Il est noté que le 23/11, il a refusé de partir en Allemagne. Il est donc très probable que la préfecture le considère sans fondement juridique « en état de fuite »

4 - la délivrance systématique d'OQTF par la préfecture et de la maltraitance administrative.

Exemple 1. - Armel M. est détenteur d'un TS pour soins depuis plusieurs années. Il travaille donc, a un hébergement pour lui et sa famille. Le refus de renouvellement lui fait perdre son travail. IL se retrouve sans ressource dans l'attente d'une décision sur sa nouvelle demande.

Exemple 2. -**Fatoumata M.** demande un TS pour soins **fin octobre 2017**. Elle se présente à son rendez-vous internet le **8 décembre 2017** à 14h30. Mais elle ne peut présenter son passeport qui est dans la voiture. L'employée de préfecture ne veut pas attendre et lui demande à 14h35 de reprendre un nouveau rendez-vous. Elle reprend un RV internet et peut déposer son dossier le 17 janvier 2018. Elle aura dû attendre **trois mois**.

Exemple 3 Une personne déboutée a fait la demande d'un titre de séjour pour soins. La CMU ne la couvre plus. Elle souhaite bénéficier de l'AME. Normalement, elle a les obstacles à surmonter pour constituer un **dossier AME** (prouver ses ressources sur les douze derniers mois, photocopier toutes les pages du passeport). Mais le dossier est refusé si une demande de titre de séjour a été faite en Préfecture. Raison invoquée : il y a la possibilité que le titre soit accordé auquel cas il faudrait solliciter la CMU. Conséquence la personne doit attendre la décision du Préfet. Dans le cas normal, la durée est en moyenne de huit mois. Pour un TS pour soins, c'est nettement plus long.

5- La mise en place d'un fichage généralisé des étrangers

Des fichages des jeunes se mettent en place dans les structures d'accueil. Idem dans les foyers d'hébergement (circulaire Collomb)

6- Des refus de séjour incompréhensibles

- **plusieurs personnes ou familles présentes depuis plus de dix ans**

Exemples : Aissata C. en France depuis 2003, **X de Méru** en France depuis 2007

- **Plusieurs familles** en France depuis plus de 5 ans avec des enfants scolarisés depuis plus de 3 ans

7- Parcours du combattant pour obtenir la naturalisation

8- Problèmes au niveau de l'alimentation

La fermeture des restos du cœur pose problème à de nombreuses familles (été ou fermeture occasionnelle) même si d'autres structures comme la Boutique Solidarité essaient d'intervenir

La maraude a mis en place une séparation hommes/femmes sur Beauvais. Les hommes attendent dehors pendant des heures (arrêt de bus, proche d'église), les femmes attendent à la gare des trains.

III. ETRE FORCE DE PROPOSITIONS POUR POSER LES FONDEMENTS D'UNE POLITIQUE ALTERNATIVE :

- **La loi Asile Immigration qui va être présentée à l'Assemblée Nationale le 16 avril doit être considérée comme ni négociable ni amendable. Affirmer que nous rejetons ce projet de loi.**
- L'ouverture des frontières, la liberté de circulation et d'installation sont les seuls moyens pour faire cesser cette catastrophe humanitaire qui a occasionné tant de morts. Affirmer le droit à une citoyenneté de résidence. Accorder le droit de vote à tous les étrangers y compris les migrants.
- La Régularisation de tous et toutes les sans-papiers, établissement d'un titre de séjour unique et d'une autorisation de travail systématiquement accordée. La Fermeture des Centres de Rétention Administrative.
- Le Respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Poursuivre les prises en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance au-delà de 18 ans et jusqu'à leur autonomie. Permettre l'accès aux formations, y compris cursus universitaires de leur choix.
- Le Rétablissement du Droit du sol dès la naissance des enfants.
- L'Interdiction des tests osseux.
- La Prise en compte des souffrances endurées par les migrants et migrantes durant leur exil en refusant que quiconque dorme à la rue ou dans des hôtels. En mettant en place un suivi psychologique pour celles et ceux qui le désirent. En étant attentif à leur état de santé et en facilitant l'accès aux soins. En mettant en place des cours de français pour toutes et tous.
- La Gratuité des transports (train, bus...) pour tous et toutes les sans-papiers, ainsi que pour les chômeurs.
- La Redéfinition du droit d'asile en considérant qu'il ne doit plus concerner des menaces pesant uniquement sur des individus, mais prendre en compte les conflits armés qui balaient des pays entiers et donc concernent des populations entières, prendre en compte les crises économiques qui en découlent, prendre en compte les menaces et catastrophes climatiques.
- La Suppression de la procédure Dublin. Affirmer le droit d'installation dans le pays de leur choix et leur liberté de travailler où ils, elles vivent.
- La Fin des traités de sous-traitance avec des pays tiers (Turquie, Libye...) concernant les migrants et migrantes, fin de la vente d'armes et de matériel militaire à la Turquie et ailleurs utilisés pour stopper les migrants
- La Dissolution de Frontex, milice privée.